



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 décembre 2015**

Délibération n° 2015-0935

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Centre - Aménagement de la place Pérabut - Bilan de clôture - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL)

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Grivel

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 24 novembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : lundi 14 décembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Buffet (pouvoir à M. Barret), Denis (pouvoir à Mme Frier), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Gascon (pouvoir à Mme Corsale), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Servien (pouvoir à M. Diamantidis), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Conseil du 10 décembre 2015**Délibération n° 2015-0935**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Centre - Aménagement de la place Pérabut - Bilan de clôture - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL)**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 novembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de la Communauté urbaine de Lyon a approuvé, par délibération n° 2004-1632 en date du 26 janvier 2004, le dossier de réalisation de la zone d'aménagement concerté (ZAC) du Centre à Tassin la Demi Lune.

La réalisation de cette opération a été confiée à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), en application de l'article R 311-6-2° du code de l'urbanisme, par le biais d'une convention publique d'aménagement (CPA). Dans ce cadre, la SERL devait réaliser l'ensemble des ouvrages primaires et secondaires inscrits au programme des équipements publics (PEP).

Le PEP de la ZAC prévoyait la réalisation de différentes voies, la restructuration et l'extension de la place Pérabut.

L'évolution très rapide du contexte économique, et, notamment, l'augmentation substantielle des prix du foncier, ont conduit à modifier le programme et le montage initialement prévus et à réaliser la place Pérabut dans le cadre d'un mandat de travaux.

Ainsi, par délibération du Conseil n° 2005-2720 du 21 juin 2005, le montage initial de la ZAC et de la CPA correspondante ont été modifiés avec, notamment, l'évolution du bilan, la modification du PEP et la réalisation de l'aménagement de la place Pérabut par mandat.

Par décision n° B-2006-3970 du 27 février 2006, le Bureau de la Communauté urbaine a attribué à la SERL un mandat de maîtrise d'ouvrage au sens du titre 1er de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée, dans le cadre de l'opération d'agrandissement et de requalification de la place Pérabut à Tassin la Demi Lune.

Ce marché a été notifié le 11 avril 2006 à la SERL pour un montant de 104 000 € HT de rémunération, soit 124 384 € TTC et 12 000 € de frais financiers, soit un montant total de 136 384 €.

Par décision n° B-2012-3042 du 5 mars 2012, le Bureau a autorisé la signature d'un avenant n° 1 afin de prolonger la durée du mandat de maîtrise d'ouvrage passé avec la SERL pour 3 ans, pour permettre la finalisation de l'aménagement de la place Pérabut, suite au transfert des services de La Poste dans leurs nouveaux locaux.

L'avenant n° 1 au mandat de maîtrise d'ouvrage a intégré une rémunération complémentaire de 5 200,00 € HT, soit 6 219,20 € TTC, correspondant à la mobilisation du mandataire sur 3 années supplémentaires.

Les frais financiers sont restés inchangés, soit un montant de 12 000 €. Le montant total du marché a ainsi été porté à 142 603,20 €, dont 109 200,00 € HT, soit 130 603,20 € TTC de rémunération et 12 000 € de frais financiers nets de taxes.

Cette opération, qui couvre une superficie de 8 000 mètres carrés, vise à accompagner la restructuration du centre-ville de Tassin la Demi Lune en offrant des espaces publics de qualité et mettant en valeur le bâtiment de la Mairie.

Les travaux engagés ont permis d'agrandir et de requalifier la place Pérégut et de traiter la partie ouest de l'avenue Charles de Gaulle dans sa section bordant la place. La place est agrémentée d'un bassin de 85 mètres de long, bordé d'un mur maçonné. L'espace central végétal, vaste pelouse plantée de conifères est bordée d'une promenade dédiée aux piétons.

A ce jour, les travaux sont achevés conformément au programme, l'enveloppe financière a été respectée et la SERL demande quitus de sa mission.

Le bilan de clôture présenté par la SERL et visé par monsieur le commissaire aux comptes fait ressortir un montant de dépenses de 2 858 425,25 € TTC.

| Dépenses | Montant (en € TTC) | Recettes | Montant (en € TTC) |
|-------------------------|---------------------|--|---------------------|
| études | 166 274,43 | versement Métropole - études-travaux | 2 706 170,60 |
| travaux | 2 090 787,57 | | |
| frais divers | 6 129,80 | versement Métropole - rémunération | 136 673,76 |
| rémunération mandataire | 120 230,44 | | |
| TVA | 466 660,52 | frais financiers | 8 342,49 |
| | | <i>solde à verser sur rémunération</i> | 7 238,40 |
| frais financiers | 8 342,49 | | |
| Total | 2 858 425,25 | Total | 2 858 425,25 |

Pour solder ce mandat, la Métropole de Lyon s'acquittera du solde de la rémunération de la SERL pour un montant de 7 238,40 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve le bilan de clôture définitif du mandat arrêté le 23 juillet 2015 et présenté par la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) relatif à l'agrandissement et à la requalification de la place Pérégut à Tassin la Demi Lune.

2° - Donne quitus à la SERL de sa mission de mandataire.

3° - Autorise monsieur le Président à verser le solde à la SERL pour un montant de 7 238,40 € TTC.

4° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 23151 - fonction 515 - opération n° 0P06O0531.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2015.